# APRÈS LA 3<sup>E</sup> - RENTRÉE 2015

## Votre enfant va poursuivre ses études en

- 2<sup>de</sup> générale et technologique,
- ► 2<sup>de</sup> professionnelle,
- ▶ 1re année de CAP



dans un établissement public, privé sous contrat ou agricole.

## 2 étapes importantes dans l'année :

## ► La construction d'un projet d'orientation et le dialogue avec les familles

Une fiche de dialogue pour l'orientation va vous permettre d'indiquer vos choix d'orientation au cours du 2° puis 3° trimestre et de bénéficier d'un échange avec l'établissement.

## → Au troisième trimestre, la procédure d'affectation et d'inscription

Vous remplissez le dossier de candidature à l'entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique, professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP qui vous est remis par l'établissement de votre enfant.

Vous pouvez y formuler vos vœux, classés par ordre de préférence.

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement public, privé sous contrat ou agricole

#### Attention

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé, vous devez aussi obligatoirement, dès à présent, effectuer une première démarche auprès de l'établissement d'accueil.



### du 19 mai au 12 juin 2015

Les vœux de votre enfant sont saisis par son établissement dans "AFFELNET". Pour une orientation vers la  $2^{de}$  générale et technologique, le dernier vœu est obligatoirement un vœu de  $2^{de}$  dans le lycée public de secteur.

## le 24 juin 2015

L'établissement d'origine vous transmet la fiche de résultats de votre enfant.

## du 24 juin au 4 juillet 2015

Vous prenez contact avec le lycée pour finaliser l'inscription de votre enfant.

## Vous choisissez l'apprentissage comme modalité de formation

Le vœu "apprentissage" est saisi à titre informatif, vous devez rechercher un contrat d'apprentissage et contacter le CFA.







